(nom et prénom de l’employeur)

(adresse du siège social)

(code postal + localité)

(nom et prénom du travailleur)

(adresse)

(code postal + localité)

# Recommandé

(localité), le (date du jour)

Chère Madame/Cher Monsieur (biffer la mention inutile),

Concerne: votre absence injustifiée

Par la présente, nous résilions votre contrat de travail sur-le-champ et sans délai de préavis à partir du (date de la résiliation du contrat de travail), pour le motif grave suivant.

Vous vous êtes absenté(e) du travail à partir du (date du début de l’absence). Le (date) vous nous avez informé par téléphone de votre maladie.

Cependant (biffer la mention inutile)

 o ] vous n'avez pas rentré de certificat médical.

 o cette absence était justifiée par un certificat médical jusqu'au (date de fin de l’incapacité de travail), mais vous n'avez pas rentré de nouveau certificat pour la période subséquente.

Vous êtes par conséquent en absence injustifiée depuis le (date).

Le (date lettre pas de nouveau certificat médical), nous vous avons signalé cette négligence en vous priant de nous rentrer un certificat médical et de justifier votre retard le (date) au plus tard. Jusqu'à présent, nous n'avons reçu ni certificats, ni justifications quelconques.

Par le passé, vous avez déjà eu des absences injustifiées. A l’époque, nous vous avions averti par écrit qu’à l’avenir, nous considérerions toute absence injustifiée comme un motif grave entraînant la rupture du contrat de travail.

Par la présente, nous résilions donc votre contrat de travail pour motif grave à compter du (date de fin du contrat de travail).

Vos absences injustifiées répétées constituent pour nous un motif grave dans la mesure où elles perturbent fortement l’organisation du travail..

De plus, le règlement de travail de notre entreprise dispose qu’ une absence irrégulière de plus de 3 jours peut constituer une cause de licenciement pour motif grave.

Sincères salutations.

(signature de l’employeur ou du représentant de l’employeur)

(nom et prénom de l’employeur ou du représentant de l’employeur)